NOTRE FUTUR NOTRE LUTTE

DOCUMENT DE VISION

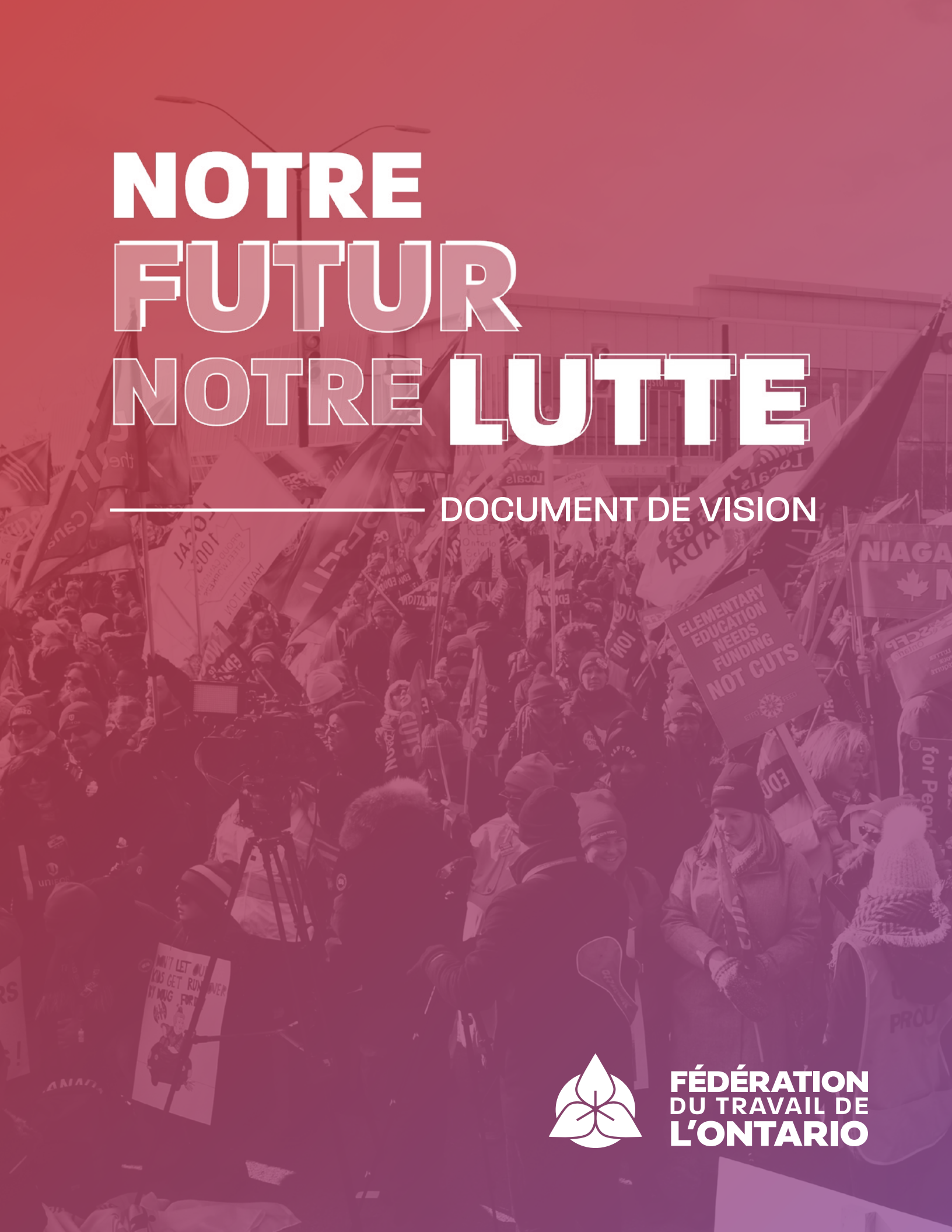

FÉDÉRATION DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

FÉDÉRATION DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

15 Gervais Drive, Suite 202
Toronto, Ontario,
M3C 1Y8
416 441 8306
convention@ofl.ca

FÉDÉRATION DU
TRAVAIL
DE L'ONTARIO
DOCUMENT DE VISION //
2021

TABLE DES MATIÈRES

01 // Préambule

03 // Une relance juste

06 // La justice pour les travailleurs et travailleuses

10 // Des milieux de travail sains et sécuritaires

13 // L'équité, la justice raciale et une vraie réconciliation

17 // Des services publics universels, accessibles et bien financés

23 // La justice climatique et une planète vivable

26 // Conclusion

15 Gervais Drive, Suite 202 Toronto, Ontario, M3C 1Y8 | 416 441 8306 | convention@ofl.ca

PRÉAMBULE

Les deux années qui viennent de s'écouler ont été difficiles pour les travailleurs et travailleuses de l'Ontario.

Depuis le premier confinement, survenu en mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a perturbé tous les volets de notre vie, et surtout nos conditions de travail : quand, où et comment nous travaillons—ou le fait de travailler ou non. Depuis 20 mois, notre monde a été bouleversé.

Les répercussions de la COVID ont été dévastatrices. Près de dix mille Ontariennes et Ontariens sont morts à cause du virus ou de maladies connexes, contractés au travail dans certains cas.

Pendant que les entreprises empochaient des milliards de dollars de profit, les travailleurs et travailleuses ont dû faire face à une augmentation de l'incertitude, de la précarité, du stress mental et de l'exposition à la COVID au travail. Certains d'entre nous ont été mis à pied temporairement ou de façon permanente. Bon nombre d'entre nous qui sont tombés malades n'ont pas eu les moyens de prendre congé. Le personnel de première ligne, et particulièrement celui des soins de santé et des soins de longue durée, a effectué des heures exténuantes même s'il ne jouissait que de peu de mesures de protection ou d'une protection insuffisante de sa propre santé, dans un contexte où des vies étaient en jeu : les leurs et celles de leurs proches.

Nous avons tous été affectés par la pandémie, mais les personnes les plus durement frappées sont les femmes, les travailleurs de couleur, les travailleurs migrants, les personnes ayant un handicap et les membres d'autres groupes en quête d'équité.

Et tout cela s'est passé alors que le gouvernement provincial continuait à faire passer les besoins des entreprises avant la santé et le bien-être du public. Il est indéniable que la COVID a fait plus de morts en Ontario qu'ailleurs à cause de ses priorités inversées.

Quand nous disons que Doug Ford nous rend malades, nous l'entendons littéralement.

Pour de nombreux travailleurs et travailleuses, y compris ceux qui ont perdu des proches ou des collègues dont il aurait été possible de prévenir la mort causée par la COVID, c'est une question de vie ou de mort de se débarrasser de ce gouvernement pourri.

Mais ce n'est pas la seule leçon que nous a appris la pandémie.

Nous avons vu la COVID mettre en évidence et aggraver grandement les profondes inégalités qui existent dans notre système économique.

Nous avons vu le gouvernement de Doug Ford, tant avant la pandémie qu'au cœur de celle-ci, faire passer les profits avant les personnes et négliger la science pouvant assurer notre sécurité.

Nous avons vu que ce que le mouvement syndical revendique depuis longtemps—le travail décent, des conditions de travail sécuritaires et des services publics bien financés—aurait pu sauver des vies et réduire radicalement les incidences de la pandémie si les gouvernements avaient donné suite aux revendications plutôt que d'y faire la sourde oreille pendant des années.

La pandémie nous a rappelé la valeur du travail que nous accomplissons chaque jour, le fait que l'économie ne peut pas fonctionner sans nous et le fait que les travailleuses et

travailleurs sur lesquels nous comptons le plus —celles et ceux qui nous nourrissent, nous servent et prennent soin de nous quand nous sommes malades—sont souvent celles et ceux qui ont le moins de soutien, les salaires les plus bas et les pires conditions.

Et nous avons réalisé que même dans les circonstances les plus pénibles, des fermetures de lieu de travail aux confinements à la maison, les travailleurs et travailleuses auront toujours la capacité de riposter, de défendre leurs emplois et leurs communautés et même de faire mettre en œuvre ce qu'ils revendiquent.

C'est bel et bien grâce aux mesures prises par l'ensemble des travailleurs et travailleuses, qu'ils soient syndiqués ou non, que nous avons obtenu des soutiens et des protections supplémentaires pendant la pandémie, malgré la réticence ou l'obstination des gouvernements.

Nous ne les avons obtenus que parce que les travailleurs et travailleuses ont lutté à cette fin.

C'est la leçon la plus importante que nous en avons tiré. Il nous appartient à nous, les travailleurs et travailleuses de l'Ontario, de décider du genre de monde que nous voulons léguer à nos enfants et aux générations futures. Et personne d'autre que nous ne luttera pour que ce monde se matérialise.

C'est notre avenir, notre lutte.

Or, pour gagner la lutte, et l'avenir que nous méritons, nous devons créer un front commun de la classe travailleuse qui unit toutes les luttes et toutes les campagnes dans toutes les parties de l'Ontario. Nous devons nous sensibiliser et nous mobiliser les uns les autres et en faire autant auprès de nos collègues de travail et des membres de nos communautés. Et nous devons mettre de l'avant une vision propre à nous inspirer tous à lutter. Cette vision comprend :

- Une relance juste
- La justice pour les travailleurs et travailleuses
- Des milieux de travail sains et sécuritaires
- L'équité, la justice raciale et une vraie réconciliation
- Des services publics universels, accessibles et bien financés
- La justice climatique et une planète vivable

Ces six thèmes englobent la plupart des revendications les plus pressantes que les travailleurs et travailleuses de l'Ontario ont présentées au cours de l'histoire récente du mouvement syndical ainsi que les nouvelles revendications découlant de la pandémie.

Les travailleurs et travailleuses ont besoin d'une relance juste — pour se rétablir non seulement de la COVID mais aussi d'un système qui a mis notre gagne-pain, notre vie et notre planète en péril.

C'est là la vision qui inspire **Notre avenir, notre lutte**—une campagne audacieuse, progressiste et ambitieuse visant à instaurer l'Ontario dont nous avons besoin. Dans les pages qui suivent, nous préciserons cette vision pour nous rappeler ce pour quoi nous nous battons et quels sont les enjeux pour les générations futures.

Dans le plan d'action plan, nous proposons une stratégie de mobilisation à l'échelle provinciale à la fin précise de défaire le gouvernement anti-travailleurs de Doug Ford et de faire élire un gouvernement faisant passer les travailleurs et travailleuses avant tout qui serait dirigé par le Nouveau Parti démocratique.

Fondé sur des actions locales et régionales de plus en plus importantes qui encouragent la participation des travailleurs et travailleuse de la base, le plan est destiné à unir les membres de syndicats et les membres de la communauté dans diverses luttes pour la justice économique, sociale, raciale et climatique—et bâtir ainsi un mouvement pouvant poursuivre la lutte longtemps après l'élection, peu importe qui la remporte.

Puisqu'une élection provinciale approche à grands pas, nous n'avons pas une seconde à perdre.

La lutte pour notre avenir commence dès maintenant.

UNE RELANCE JUSTE

Le 16e congrès biennal de la Fédération du travail de l'Ontario différera de tout congrès précédent de notre mouvement.

Plutôt que de nous rassembler dans une grande salle dans laquelle nous nous trouverions assis aux côtés des autres membres délégués, nous participerons au congrès isolés les uns des autres, sur nos ordinateurs personnels ou de travail.

Plutôt que de faire la file devant les micros pour nous prononcer, nous emploierons la fonctionnalité de la main levée afin de faire inscrire nos noms sur la liste des intervenants virtuels et nous tenterons de nous rappeler d'activer notre microphone quand la parole nous sera accordée.

Plutôt que de voter en tenant des cartes de membre délégué à bout de bras, nous cliquerons sur un bouton « oui » ou « non » ou peut-être ferons-nous un signe du pouce devant notre caméra.

Plutôt que de crier « solidarité » ou « bravo » en réponse à une intervention émouvante d'un membre délégué ou de l'ovationner debout, nous cliquerons sur le bouton des réactions pour choisir un cœur ou l'émoji des mains qui applaudissent.

Et plutôt que de se mêler les uns aux autres, de revoir des amis et de s'en faire de nouveaux pendant les pauses et à la fin de chaque journée, nous devrons nous contenter de transmettre des messages texte et de clavarder en groupe et, si nous ne sommes pas trop fatigués des séances sur Zoom, de communiquer sur les médias sociaux le soir.

Mais un fait ne changera pas.

Quelles que soient les circonstances et malgré les difficultés que nous impose la pandémie, nous trouverons un moyen de nous réunir et d'accomplir le dur travail du mouvement syndical.

C'est ce que nous faisons depuis le début de notre histoire dès que les travailleurs et travailleuses font face à une crise. Que ce soit devant l'interdiction des grèves en temps de guerre, la répression de nos libertés civiles en période d'agitation sociale, les catastrophes naturelles, les pandémies ou les défaites cuisantes aux urnes, le mouvement syndical a toujours riposté, en tant que force de justice résiliente et inlassable, dans l'intérêt non seulement des travailleurs et travailleuses mais aussi de l'ensemble de la société.

Et c'est précisément ce que nous avons fait quand la COVID a frappé.

Plutôt que de battre en retraite, de reculer ou de baisser les bras, nous avons tenu bon dans toutes les luttes en cours contre les politiques dommageables et rétrogrades du gouvernement de Doug Ford.

Et nous nous sommes lancés sur de nouveaux fronts quand Ford a bâclé la réponse du gouvernement à la COVID et fait empirer la pandémie et à mesure que les mouvements pour la justice sociale, raciale et climatique engageaient de nouvelles luttes.

Nous avons découvert de nouveaux moyens de nous réunir, de nous mobiliser et de manifester. Nous avons tenu des réunions en ligne auxquelles ont participé des centaines de personnes des différentes parties de l'Ontario et nous avons aidé les militantes et militants et les communautés à garder le contact. Nous avons peint nos revendications sur nos véhicules, en plus des pancartes et des bannières, et nous avons imprimé nos logos syndicaux sur des masques faciaux et des distributeurs de désinfectant pour les mains, en plus des maillots et des tuques. Nous avons participé à des piquets de grève virtuels

et transmis des autophotos de solidarité à des personnes en grève des différentes parties du pays.

Et pendant tout ce temps, nous avons continué à travailler—que ce soit à distance ou en personne, voire en première ligne—à défendre nos conventions collectives et à en négocier de nouvelles.

Par suite du meurtre raciste de George Floyd par la police à Minneapolis et du tragique décès de Regis Korchinski-Paquet à Toronto, nous sommes descendus dans la rue pour prendre part à des marches respectant la distanciation sociale dans tout l'Ontario. Quand des travailleurs agricoles sont morts au cours d'une éclosion de COVID dans la région de Niagara, nous nous sommes joints à une caravane se rendant à St. Catharine's pour exiger le statut d'immigrant pour les travailleuses et travailleurs migrants. Quand les Haudenosaunee Land Defenders ont déposé une revendication de territoire non cédé des Six-Nations à l'égard du 1492, Land Back Lane, nous nous sommes présentés en personne pour manifester notre solidarité. Pendant le confinement, nous avons défendu la liberté de réunion et dirigé un défilé de voitures autour de Queen's Park au cours du vote sur la *Loi permettant aux employés malades de rester à la maison*.

Et le mouvement syndical a été présent pour aider à poursuivre la lutte, comme il l'a toujours été et le sera toujours, au cours d'innombrables actions dans des villes de tout l'Ontario.

Pendant que nous sommes aux prises avec la quatrième vague et que nous nous préparons à d'autres vagues possibles, nous ne pouvons pas nous permettre de confier notre avenir à un gouvernement anti-travailleurs qui fait passer les profits avant les personnes.

Les travailleurs et travailleuses de l'Ontario doivent être au cœur des discussions, des débats et des décisions sur l'endiguement de la COVID et la reprise après la pandémie. Nous ne laisserons pas les conservateurs de Doug Ford ni les entreprises qu'ils servent y voir à nos dépens.

Il nous faut plus qu'une relance : il nous faut une relance juste. Cela exige de prendre les mesures suivantes :

- S'opposer au racisme anti-asiatique et aux autres formes de racisme, de discrimination, de xénophobie et de haine qui visent les communautés des personnes racialisées et des nouveaux venus en réponse à la pandémie
- Défendre le droit de tous les travailleurs et travailleuses de l'Ontario à la santé et la sécurité au travail grâce à l'accès aux vaccins, aux tests rapides et à d'autres principales mesures de précaution
- Mettre en œuvre une stratégie d'immunisation globale fondée sur le cadre posé par les travailleurs et travailleuses et leurs représentantes et représentants—de concert avec les scientifiques, les spécialistes médicaux et les autorités de la santé publique—dans le dépliant de la FTO intitulé the *Follow the Science, Enforce the Law, Protect Workers*, y compris les mesures suivantes :
  - Assurer une ventilation améliorée et suffisante, notamment en assujettissant tous les établissements publics essentiels à des évaluations et à des mises à niveau mandatées et financées par le gouvernement
  - Assurer une mise en application rigoureuse de la Loi sur la santé et la sécurité au travail par le Ministère
  - Procéder à des évaluations des dangers fréquents en tenant compte de toutes les formes de transmission et de tous les variants
  - Mettre des équipements de protection individuelle (EPI) suffisants et de la qualité la plus élevée possible, y compris une protection respiratoire directe appropriée, à la disposition de tous les travailleurs et travailleuses
  - Examiner les mesures de prévention et de contrôle de la transmission et de l'infection avant et après les éclosions
  - Procéder sans tarder à des enquêtes appropriées qui comprennent le traçage des contacts
  - Faire participer les travailleurs et travailleuses, les comités mixtes et les syndicats à un vrai processus de consultation

- Verser rapidement au personnel une rémunération équitable qui englobe celle des congés payés lui permettant de se faire vacciner et de se remettre de tout effet secondaire de la vaccination et des congés de maladie payés s'il présente des symptômes ou doit s'isoler
- Dénoncer la non-mise en pratique du principe de précaution par le gouvernement dans la reconnaissance de la transmission de la COVID-19 par voie aérienne et la mise en œuvre de la hiérarchie des mesures de contrôle

› Promouvoir la vaccination et les autres mesures prescrites par la santé publique dans le cadre de campagnes d'information multilingues, inclusives et adaptées aux différences culturelles de concert avec les collectivités locales et leurs représentantes et représentants

› Évaluer, reconnaître et répondre aux effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes, les travailleurs de couleur, les travailleurs migrants, les personnes ayant un handicap et les membres d'autres groupes en quête d'équité

› Voir à ce que la législation prévoie au moins 10 journées de congé d'urgence payé par l'employeur avec protection de l'emploi par année pour tous les travailleurs et travailleuses et 14 journées supplémentaires de congé payé pendant les éclosions reconnues par la santé publique

› Empêcher les employeurs d'exiger que les membres de leur personnel présentent des billets du médecin pour avoir droit à des congés de maladie payés

› Voir à ce que les primes versées en raison de la pandémie soient permanentes et assouplir l'admissibilité à ces primes

› S'assurer que tous les services publics, particulièrement en matière de santé et de soins de longue durée, aient une capacité accrue, y compris des niveaux suffisants de dotation en personnel et des ressources dûment entretenues telles que les ventilateurs et l'EPI pour répondre aux augmentations subites de la demande pendant les pandémies ou d'autres situations d'urgence

› Combler les pénuries de personnel de première ligne dans les domaines de la santé et des soins de longue durée et établir une stratégie à long terme pour former, recruter et maintenir en emploi du personnel de première ligne

› Voir à ce que la législation prévoie au moins quatre heures de soins pratiques par résident et par jour dans tous les établissements de soins de longue durée de l'Ontario

› Imposer un moratoire sur les expulsions du domicile pour la durée de la pandémie

› S'opposer à l'évacuation violente des campements dans les parcs par la police

› Réduire la taille des classes, de la manière prescrite pendant la pandémie, en maintenant des niveaux suffisants de dotation en personnel enseignant et de soutien dans les écoles primaires et secondaires

› Voir à ce que tous les établissements d'enseignement postsecondaire instaurent des classes en personne plus petites respectant la distanciation sociale et mener des campagnes pour que soient pleinement vaccinés tous les membres du personnel et de la population étudiante se présentant dans les classes en personne, y compris les étudiantes et étudiants habitant les résidences sur les campus

› Prendre des mesures d'adaptation à la situation de famille des membres du personnel ayant des besoins en garde d'enfants et/ou de personnes âgées pendant qu'ils travaillent à distance et/ou n'ont pas accès à leurs soutiens habituels

LA JUSTICE POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

La plupart d'entre nous passeront le tiers de leur vie au travail. Nos conditions de travail—notre taux de rémunération, nos heures de travail, notre accès à des avantages sociaux, nos cotisations à un régime de retraite et ainsi de suite—sont le principal facteur déterminant de notre qualité de vie.

C'est pour cela que la classe travailleuse a toujours lutté pour améliorer ses conditions de travail, depuis la lutte pour la journée de huit heures jusqu'à la lutte pour la retenue obligatoire des cotisations syndicales et la lutte pour les congés de maternité payés. Dans la plupart des cas, il a fallu que les gens fassent la grève pendant de longues périodes pour qu'il soit fait droit à ces revendications.

Nos victoires ne nous ont jamais été servies sur un plateau d'argent par les patrons ou le gouvernement. Nous avons dû nous mobiliser et lutter pour les remporter.

C'est en luttant que nous avons gagné et que nous gagnerons de nouveau.

La Fédération du travail de l'Ontario et tous ses affiliés s'inscrivent dans la longue et fière tradition de la lutte pour la justice dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses. Malheureusement, cette lutte est loin d'être terminée.

Au cours des décennies récentes, le taux de syndicalisation n'a pas cessé de baisser dans tous les grands pays industriels à mesure que les entreprises s'efforcent d'accroître leurs profits aux dépens des travailleurs et travailleuses et que les gouvernements qu'elles mettent dans leur poche rendent de plus en plus difficile aux travailleurs et travailleuses de se syndiquer pour se protéger contre l'exploitation grandissante.

En Ontario, à peine plus de 27 % de la main-d'œuvre est syndiquée. Ce taux de syndicalisation est plus bas que dans le reste du Canada, sauf en Alberta. La moyenne nationale est de près du tiers, soit 31,3 %.

La recherche du profit à tout prix explique le fait que le gouvernement hésite à prendre ou refuse carrément de prendre des mesures qui faciliteraient la vie aux travailleurs et travailleuses ou en rendraient le coût plus abordable, qui hausseraient les recettes publiques de manière à fournir les services publics dont nous avons besoin, qui interdiraient les pratiques commerciales détruisant la planète ou qui assureraient la santé et la sécurité du public en temps de pandémie.

Quand les hommes ou femmes politiques disent qu'il faut penser à l'économie, ce n'est pas du bien-être économique des travailleurs et travailleuses ou de leurs communautés qu'ils parlent, mais bien des résultats nets des entreprises.

Ils parlent de profits.

Depuis l'élection de Doug Ford en 2018, les travailleurs et travailleuses de l'Ontario ne connaissent cette histoire que trop bien.

Une des premières mesures prises par Ford après son élection a été l'adoption d'une loi ordonnant le retour au travail qui mettait fin à une grève légale et ouvrait la porte à d'autres atteintes aux droits de négociation collective. En un an, son gouvernement avait imposé une réduction salariale au personnel du secteur public en adoptant l'inconstitutionnelle et draconienne loi 124 restreignant les augmentations salariales à 1 % par année pour trois ans, soit beaucoup moins que le taux d'inflation, et accru ainsi l'ingérence du gouvernement dans la négociation collective du secteur public.

Et Ford est loin de n'avoir attaqué que les travailleurs et travailleuses syndiqués. À peine quelques mois après son élection, Ford s'en est pris à des lois sur le travail obtenues de haute lutte, annulant la majoration prévue du salaire minimum à 15 $ l'heure, éliminant deux journées de congé de maladie payé, abrogeant le salaire égal à

travail égal et rendant plus difficile l'accès aux protections assurées par les syndicats.

Ces attaques ont frappé les travailleurs et travailleuses non syndiqués plus durement que les autres, et particulièrement les travailleuses, les travailleurs de couleur, les travailleurs migrants, les personnes ayant un handicap et les membres d'autres groupes en quête d'équité.

Quand la pandémie s'est déclarée vers le début de 2020, les travailleurs et travailleuses avaient moins de protections de la santé et au travail pour assurer la sécurité du grand public et la leur contre la COVID-19.

Autrement dit, les actions de Ford ont garanti que les répercussions de la pandémie seraient beaucoup plus graves qu'elles auraient pu l'être.

Malgré d'innombrables incitations des scientifiques, des spécialistes médicaux, des autorités de la santé publique et du mouvement syndical, Ford a refusé à maintes reprises de prendre des mesures qui auraient pu restreindre la propagation du virus, sauver des vies et accélérer la relance, comme par exemple l'instauration de congés de maladie payés permanents et l'accès prioritaire du personnel de première ligne aux vaccins.

Le public a parfois manifesté sa colère à l'égard de l'inaction et de l'incompétence de Ford. Celui-ci a répondu en prenant des demi-mesures et en versant des larmes de crocodile. Les travailleurs et travailleuses de l'Ontario n'oublieront pas de sitôt les conséquences que ses décisions ont eues sur nos familles et nos communautés.

Puisqu'il y va de nos vies et de nos moyens de subsistance, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de subir un gouvernement Ford pendant quatre autres années.

Nous avions raison de militer en faveur de la justice pour les travailleurs et travailleuses avant et depuis le début de la pandémie. Nos revendications de longue date visant le travail décent, des conditions de travail sécuritaires et la justice au travail ont été justifiées par tout ce que la pandémie a mis en évidence. Imaginez le nombre de vies qui auraient pu être épargnées si les travailleurs et travailleuses avaient eu accès à des congés de maladie payés quand ils en avaient besoin ou si le personnel de première ligne avait eu les protections nécessaires quand il a été exposé au virus.

En même temps que nous luttons pour une relance juste après la COVID, nous devons lutter pour un rétablissement juste d'un système économique et d'un gouvernement qui continuent à faire passer les profits avant les travailleurs et travailleuses, la santé publique et nos communautés.

Pour assurer la justice aux travailleurs et travailleuses, les mesures suivantes doivent être prises :

- Instaurer un salaire minimum de 20 $ et éliminer toutes les exemptions applicables aux étudiantes et étudiants, aux personnes servant des boissons alcooliques, au personnel agricole et à d'autres travailleurs et travailleuses
- S'assurer que des congés payés avec protection de l'emploi soient accessibles aux survivantes de violence conjugale et/ou sexuelle sans que la divulgation soit nécessaire
- Rétablir et élargir les normes sur le salaire égal à travail égal, améliorer leur mise en œuvre et éliminer les échappatoires sans égard au genre, à la racialisation, au statut d'immigration ou au fait de travailler à temps partiel, à contrat ou par l'entremise d'une agence de placement temporaire
- Rétablir et élargir les lois sur la programmation équitable du travail garantissant un nombre minimal d'heures par semaine, des heures additionnelles pour le personnel en place et un préavis suffisant des calendriers de travail
- Exiger que les employeurs assurent la transparence salariale afin que les membres de leur personnel puissent faire appliquer la parité salariale et cerner la discrimination salariale fondée sur le genre et la race
- Renforcer les protections des personnes travaillant par l'entremise d'agences de placement temporaire, notamment en rendant les clients de l'agence responsables des blessures des travailleurs et travailleuses, de leurs conditions de travail et de la négociation collective à leur égard
- Voir à ce que toutes les personnes travaillant par l'entremise d'agences de placement

temporaire soient engagées directement par l'entreprise auprès de laquelle elles sont placées après trois mois de travail et leur assurer des protections contre le licenciement avant la fin de la période de trois mois si un autre travailleur ou travailleuse temporaire est engagé pour accomplir le même travail

- Dissoudre le soi-disant Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail et rejeter toutes ses propositions visant à amender la législation sur le travail
- Mettre en œuvre la *Charte des droits des travailleurs de plateformes numériques* et mettre fin à la classification erronée des personnes travaillant sur des plateformes numériques parmi les travailleurs autonomes
- Garantir à tous les travailleurs et travailleuses, y compris les migrants, les sans-papiers et ceux des plateformes numériques, l'assujettissement à la *Loi sur les normes d'emploi (LNE)* ou à la *Loi sur les relations de travail (LRT)* sans échappatoire ou exemption possible
- Accorder la résidence permanente à tous les nouveaux travailleurs et travailleuses migrants dès leur arrivée et à tous les travailleurs et travailleuses migrants et sans papier qui se trouvent déjà au Canada
- Assurer la protection contre le congédiement injuste aux travailleurs et travailleuses qui font valoir leurs droits au travail, y compris pendant les campagnes de syndicalisation et la procédure d'accréditation du syndicat
- Instauration de la négociation sectorielle en fonction de la réalité que la négociation collective ne se produit plus qu'entre un syndicat et un employeur au sein d'un unique lieu de travail
- Niveler les obstacles à la syndicalisation de leur lieu de travail par les travailleurs et travailleuses non syndiqués et assurer l'accès à l'information sur le lieu de travail quand un syndicat participe à une campagne de recrutement
- Permettre l'accréditation sur présentation des cartes dans tous les secteurs
- Faciliter l'accréditation d'un syndicat à l'égard de groupes de différentes franchises et de différents sous-traitants
- Habiliter les travailleurs et travailleuses à obliger tous les employeurs à rendre des comptes s'ils ont enfreint la *LRT*
- Donner l'accès automatique à l'arbitrage de la première convention collective dans tous les cas
- Appliquer les droits du successeur à tous les services fournis à contrat, y compris la protection des salaires, des avantages sociaux, de l'ancienneté et de la syndicalisation, et mettre un terme au transfert abusif de contrat
- Garantir le droit de rentrer au travail après une grève légale ou un lockout sans craindre les représailles
- Adopter de rigoureuses lois anti-briseurs de grève
- Abroger les lois 124 et 195 et mettre fin à l'ingérence du gouvernement dans la procédure de négociation collective, notamment par l'adoption de lois ordonnant le retour au travail, le recours à des travailleurs ou travailleuses de remplacement et l'imposition de plafonds aux conditions de travail négociées et aux formes de rémunération
- Mettre l'accent sur les droits des travailleurs et travailleuses, la protection des consommateurs et consommatrices et l'observation fiscale dans tous les nouveaux modèles d'entreprise
- Accroître l'accès des étudiantes et étudiants à des possibilités valables d'apprentissage rémunéré intégré au travail
- Renforcer la sécurité des prestations des personnes participant aux régimes de retraite existants et élargir la couverture de manière à englober les millions de travailleurs et travailleuses qui ne sont pas assujettis à un régime de retraite offert par l'employeur
- Privilégier les régimes de retraite à prestations déterminées par rapport è tous les autres régimes de retraite
- Donner la priorité aux salaires, aux indemnités de départ et aux pensions sur toutes les autres créances en cas de faillite
- Hausser l'assurance sur les pensions en fonction des pressions inflationnistes
- Voir à ce que les personnes participantes aient voix au chapitre sur les modifications importantes apportées à la capitalisation d'un régime de retraite

Charte des droits des travailleurs de plateformes numériques :

- Toute personne qui a un emploi doit pouvoir jouir de tous les droits d'emploi : salaire minimum non réduit, congés annuels et autres normes d'emploi minimales.
- Paiement pour *toutes* les heures de travail : depuis le temps où le travailleur ou la travailleuse se connecte à l'application jusqu'à ce qu'il ou elle s'en déconnecte, le calcul de la rémunération étant indiqué de façon claire et succincte.
- Indemnisation pour toutes les dépenses nécessaires liées à l'emploi pour que le *véritable* salaire ne soit pas inférieur au salaire minimum.
- Accès plein et égal aux programmes de prestations réglementés comme l'Assurance-emploi (AE), le Régime de pensions du Canada (RPC) et l'indemnisation pour accident du travail (CSPAAT).
- Transparence des données : accès à toutes les données recueillies et indication des effets de l'algorithme sur les travailleurs et travailleuses, y compris toute forme de sanction disciplinaire.
- Tout le travail doit compter : le travail sur plateforme doit compter aux fins des demandes de résidence permanente.
- Il faut exiger que les employeurs prouvent que les travailleurs ou travailleuses ne sont pas des employés plutôt que d'exiger que les travailleurs et travailleuses prouvent qu'ils ne sont pas des entrepreneurs indépendants. Le prévisible critère à 3 facteurs (ABC) doit être employé à dessein pour déterminer le statut d'employé.
- Le droit des travailleurs et travailleuses de plateformes de se syndiquer, d'adhérer au syndicat de leur choix et d'avoir une voix collective au travail doit être reconnu.
- Les travailleurs et travailleuses doivent avoir le droit d'obtenir par la négociation avec leur employeur des salaires suffisants pour vivre et des avantages sociaux acceptables. Ils doivent pouvoir participer à une vraie négociation sectorielle dirigée par les travailleurs et travailleuses afin de hausser les normes à l'échelle du secteur.
- Il faut mettre fin aux désactivations arbitraires. Les travailleurs et travailleuses ont droit à un dédommagement équitable des pépins informatiques : protection contre la désactivation sans motif valable, accès à une procédure claire et gratuite, mécanismes de mise en œuvre des normes minimales et dédommagement des problèmes techniques attribuables à la plateforme.

DES MILIEUX DE TRAVAIL SAINS ET SÉCURITAIRES

La justice pour les travailleurs et travailleuses doit comprendre le droit à un lieu de travail sain et sécuritaire.

Les travailleurs et travailleuses ont lutté longtemps et avec acharnement pour obtenir les normes de santé et de sécurité que les employeurs doivent respecter selon la loi dans tous les lieux de travail de l'Ontario. Cependant, un trop grand nombre d'employeurs estiment que la santé et la sécurité menacent leurs résultats nets et tentent de se dérober à leurs obligations de protection ou font des pressions sur le gouvernement pour qu'il les affaiblisse ou les élimine carrément.

Ce sont les travailleurs et travailleuses qui finissent par en payer le prix. Parfois, une blessure leur laisse une invalidité permanente. Dans d'autres cas, ils contractent une maladie professionnelle. Il arrive trop souvent qu'il s'ensuive quelque chose qui leur coûte la vie.

Nous avons pour tâche pressante de protéger et d'améliorer la santé et la sécurité de tous les travailleurs et travailleuses de l'Ontario.

Il est d'une importance encore plus critique de *prévenir* les blessures, les empoisonnements et les décès attribuables au travail. Nous devons nous assurer que le principe de précaution soit mis en pratique.

Et dans les cas où il ne l'est pas, nous devons lutter pour que les travailleurs et travailleuses et leurs êtres chers soient pleinement dédommagés, même si nous savons qu'aucune somme ne saurait réparer les torts.

Le 28 avril est le Jour de deuil annuel à la mémoire des travailleurs et travailleuses qui ont souffert d'un handicap ou d'une maladie ou qui sont morts à cause de leur travail. Depuis un an, nous avons exigé que Doug Ford fasse bien son travail pour que d'autres ne meurent pas à accomplir le leur et nous avons incité le gouvernement à prendre les mesures qu'il négligeait pour sauver des vies.

En 2018, le nombre des décès attribuables au travail a été de 228. En 2019, il était de 190.

En 2020, il est passé à 324.

Pour le mouvement syndical, toute mort au travail est une mort de trop.

Comme on pouvait s'y attendre, la ligne de conduite de Doug Ford en matière de santé et de sécurité consiste à alléger le fardeau des employeurs.

Dans les métiers de la construction, où les travailleuses et travailleurs syndiqués donnent le pas pour ce qui est des pratiques de santé et de sécurité, Ford a permis à des entreprises non syndiquées de participer à des appels d'offres et à la réalisation de projets d'infrastructure publique. Dès que Ford est arrivé au pouvoir, l'application de la certification obligatoire dans les métiers réglementés a pris fin en Ontario. Cela signifie que trois années se sont écoulées sans supervision provinciale.

Dans le secteur des soins de longue durée, Ford a radialement relâché la surveillance. En 2018, son gouvernement a éliminé, à toutes fins utiles, les inspections proactives de la qualité des soins fournis dans les résidences. Auparavant, plus de 650 inspections par année étaient effectuées. Selon le dangereux régime Ford, seules neuf inspections ont eu lieu en 2019, soit 1,4 % du total des résidences.

Et c'était avant que la pandémie frappe.

À peine deux mois après le début du premier confinement, le gouvernement Ford a répondu à une pénurie critique d'EPI en proposant que le personnel des centres de soins collectifs porte des masques en tissu au lieu de l'EPI, ce qui est tout à fait inapproprié à la protection de la santé respiratoire. La pénurie était causée principalement par l'incapacité du gouvernement de maintenir les stocks d'EPI constitués en réponse aux recommandations de la Commission sur le SRAS.

Cela donnait un avant-goût de la négligence et de l'incompétence qui finirait par caractériser la réponse inefficace de Ford à la pandémie.

Ford a négligé à maintes reprises d'assurer des congés de maladie payés aux travailleurs et travailleuses, ce qui a donné lieu à des éclosions massives dans des lieux de travail précaires et à de nombreux décès.

Son ministère du Travail a relevé plus de 15 000 infractions aux règles relatives à la COVID-19 mais n'a arrêté le travail que 24 fois de janvier à avril 2021—pendant la troisième et pire vague que l'Ontario ait connue.

Le 28 avril 2021, la vérificatrice générale Bonnie Lysyk a publié un rapport accablant sur l'état des soins de longue durée. Selon ce rapport, 13 des 15 foyers où les nombres de décès ont été les plus élevés étaient à but lucratif. Madame Lysyk a révélé d'alarmants ratios du personnel aux résidents, comme par exemple une infirmière pour 99 résidents et un préposé aux bénéficiaires pour 30 résidents – ce qui, dans bien des cas, a obligé des travailleurs et travailleuses à aller et venir entre des unités COVID et d'autres unités.

Depuis le début de la pandémie, les travailleurs et travailleuses ont continué à lutter pour accroître et faciliter l'accès à un système d'indemnisation des personnes blessées, empoisonnées ou mortes au travail. Il est honteux que près du quart des travailleurs et travailleuses de l'Ontario n'aient pas de protection de ce genre. Ceux qui en ont une voient la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) réduire ses frais à leur détriment. À peine quelques mois après l'élection de Ford, la CSPAAT a réduit les cotisations des employeurs de près de 30 % alors qu'elle les avait réduites de 10 % au cours des années précédentes. En 2019, elle a annoncé une nouvelle réduction de 17 %.

Il y a quelques semaines, le gouvernement Ford a annoncé son projet de permettre à la CSPA AT de remettre des milliards de dollars de son excédent aux employeurs et de réduire leurs cotisations encore davantage plutôt que d'aider les travailleurs et travailleuses blessés qui ont besoin de son aide, près de la moitié desquels vivent dans la pauvreté.

Ces décisions affectent la santé des travailleurs et travailleuses et, dans certains cas, leur coûtent la vie.

Les groupes qui ont subi des décès au travail attribuables à la COVID comprenaient le personnel de la santé et des soins de longue durée et la main-d'œuvre agricole migrante, et des décès du genre sont survenus au sein d'autres groupes cruciaux de personnel de première ligne. En septembre 2019, un autre travailleur relevant d'une agence de placement temporaire est mort chez Fiera Foods à North York, le cinquième depuis 1999 au service de cette société ou d'une société apparentée. Vingt-deux décès au travail ont eu lieu sur des chantiers de construction en 2020, dont sept en décembre seulement. En juillet 2021, une conseillère en foyer de groupe a été assassinée au travail dans une résidence-services.

Nous pleurons et commémorons ces travailleurs et travailleuses et tous les autres qui ont subi des blessures, contracté des maladies ou sont morts au travail en Ontario. En même temps, nous luttons comme des diables pour les autres.

Nous voulons assurer la justice au travail, ce qui exige de prendre les mesures suivantes :

- S'opposer à la discrimination et au harcèlement au travail sous toutes leurs formes, y compris celles qui sont fondées sur des motifs prévus par le *Code des droits de la personne de l'Ontario*
- Faire pression sur le gouvernement pour qu'il assujettisse les dangers psychosociaux à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*
- Voir à ce que la priorité soit donnée et des fonds suffisants soient affectés aux organisations à la direction desquelles participe le mouvement syndical, y compris le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses, les Centres de santé des travailleurs (ses) de l'Ontario et Lien Prévention
- Appliquer le principe de précaution à toutes tes nouvelles substances, méthodes ou conceptions des tâches en milieu de travail
- S'assurer que la formation en santé et sécurité et en prévention des incapacités continue d'être donnée par des travailleurs et travailleuses à des pairs en classe
- Accroître la fréquence et la portée des inspections préventives du lieu de travail menées en personne par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
- Mettre en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard des substances toxiques et mortelles, y compris l'amiante, en milieu de travail et en assurer rigoureusement le respect
- Mettre en œuvre toutes les recommandations issues de l'examen indépendant auquel a procédé le Dr Paul Demers sur l'attribution du cancer au travail (janvier 2020), des travaux du Comité consultatif d'experts de la santé et de la sécurité au travail (décembre 2010) et de ceux de la Commission sur le SRAS (décembre 2006)
- Exiger que tous les travailleurs et les travailleuses de l'Ontario soient assujettis au régime d'indemnisation pour accident du travail
- S'assurer que tout excédent de la CSPAAT serve aux travailleurs et travailleuses blessés plutôt que d'être versé aux employeurs
- Élargir la définition des maladies professionnelles afin que les travailleurs et travailleuses soient traités de façon équitable et non discriminatoire
- Abolir la pratique injuste de réduction des indemnités par présomption à la CSPAAT
- Exiger que la négligence criminelle des employeurs soit un objet courant de toutes les enquêtes sur des décès attribuables au travail
- Tenir les employeurs responsables de la santé et de la sécurité de leur personnel et intenter des poursuites contre les employeurs négligents pour avoir causé la mort de travailleurs ou travailleuses
- Rendre les entreprises recourant aux services d'agences de placement temporaire financièrement responsables des décès et blessures attribuables au travail qu'examine la CSPAAT
- Élargir l'exigence d'enquête obligatoire sur tout décès attribuable au travail pour qu'elle s'applique non seulement à l'industrie minière et à l'industrie de la construction mais aussi à tous les secteurs, y compris celui de l'agriculture

L'ÉQUITÉ, LA JUSTICE RACIALE ET UNE VRAIE RÉCONCILIATION

La lutte pour l'équité doit être au cœur de toutes les actions du mouvement syndical.

En tant que travailleurs et travailleuses, nous avons pour intérêts communs la défense de nos conditions de travail, la protection des services publics et l'assurance d'un avenir durable à nos familles et à nos communautés. Nous savons tous ce que c'est que d'aller travailler chaque jour en échange d'un salaire qui fait de nous des membres de la classe travailleuse.

Mais nous ne vivons pas tous de la même façon notre appartenance à cette classe. Pour bon nombre d'entre nous, la vie quotidienne, y compris la vie au travail, est empreinte de la réalité pénible de formes d'oppression diverses et multiples : le sexisme, la misogynie, le racisme, le sectarisme, la xénophobie, l'islamophobie, l'antisémitisme, l'homophobie, la transphobie, le capacitisme, l'âgisme et ainsi de suite.

Ces idées existent, fleurissent et se renforcent les unes les autres au sein de systèmes d'oppression plus vastes : la suprématie blanche, le colonialisme de peuplement, le populisme de droite, l'impérialisme et le fascisme, entre autres.

Et ce sont les moyens par lesquels le 1 %—l'infime classe de personnes entre les mains desquelles se concentre la majeure partie de la richesse et du pouvoir du globe—arrive à nous diviser en nous opposant les uns aux autres malgré nos intérêts communs et nos expériences partagées. C'est pour cela que les travailleurs et travailleuses n'exercent pas le pouvoir économique et politique, même s'ils sont infiniment plus nombreux que les personnes qui prennent les décisions en leur nom.

Doug Ford connaît très bien la stratégie consistant à diviser pour régner. Si les travailleurs et travailleuses de l'Ontario veulent arriver à faire échec à son programme, il leur faudra organiser une riposte unie.

Ses assauts sur l'équité ont pris bien des formes, depuis le retrait du financement de la réinstallation des demandeurs d'asile en Ontario jusqu'à l'interdiction de l'utilisation des fonds d'Aide juridique Ontario pour aider aux causes des personnes immigrantes et réfugiées et à l'affectation de ressources financières et humaines insuffisantes à la

Commission de l'immigration et du statut de réfugié et au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

À peine quelques semaines après son élection, Ford a annulé le programme d'études modernisé en éducation physique et en santé, rétablissant le programme de 1998, et arrêté le développement de l'éducation axée sur les Autochtones. En réponse à ces décisions, des milliers d'élèves du secondaire ont procédé à un historique débrayage dans l'ensemble de la province qui a obligé Ford à faire marche arrière. Néanmoins, Ford a démembré des comités d'experts chargés de mettre fin à la violence faite aux femmes et de combattre le racisme anti-Noirs, le racisme anti-Autochtones; l'islamophobie et l'antisémitisme. Et il n'a pas su mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen indépendant des contrôles de routine présidé par le juge Tulloch, ce qui aurait permis d'éliminer le fichage en Ontario.

La révocation systématique de lois sur le travail décent par Ford constituait elle aussi un assaut sur l'équité, car les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC), et particulièrement les femmes, sont surreprésentées dans les emplois à bas salaire, non syndiqués et précaires en Ontario et elles auraient bénéficié plus que d'autres groupes du salaire minimum de 15 $, d'une programmation du travail plus équitable, d'un salaire égal à travail égal et de l'accès aux protections qu'offrent les syndicats.

Dans cette optique, il était d'une importance cruciale que le mouvement syndical comprenne que la lutte pour le travail décent était une lutte pour la justice raciale et vice versa.

La pandémie a mis en évidence non seulement les profondes iniquités du système mais aussi son racisme et son sexisme : les travailleurs racialisés, autochtones, migrants et à bas salaire—dont bon nombre sont des femmes—occupent dans une proportion démesurée des emplois ne comportant pas de congés de maladie payés et donnant lieu à une plus grande exposition que les autres au virus. À peine six mois après le premier confinement, les communautés racialisées comptaient pour 83 % du total des cas d'infection à la COVID à Toronto. Les personnes noires, qui ne représentent que 9 % de la population de la ville, comptaient pour 21 % des cas d'infection.

Les communautés racialisées ont vu s'ajouter à leurs taux d'infection plus élevés et à leur accès inférieur aux soins de santé et aux vaccins une augmentation des crimes haineux, particulièrement à l'égard des personnes d'ascendance asiatique, et de l'accusation sans fondement d'avoir propagé le virus.

En réalité, c'est le racisme structurel, l'absence de travail décent et de congés de maladie payés ainsi que la négligence et l'incompétence de Ford qui ont rendu les communautés racialisées plus vulnérables que d'autres groupes aux répercussions de la COVID.

Au-delà de la pandémie, la lutte contre le racisme a explosé. Le 25 mai 2020, le monde a été horrifié de voir le meurtre policier raciste de George Floyd dans une vidéo de sept minutes. Des manifestations ont éclaté dans le monde entier sous la bannière #BlackLivesMatter. Une autre pandémie devenait subitement visible : le racisme systémique anti-Noirs.

L'année suivante, nous avons appris la douloureuse vérité—que les communautés autochtones essaient de nous dire depuis des années—au sujet de l'existence de fosses communes d'enfants autochtones sur les lieux d'anciens pensionnats à Tk'emlúps te Secwépemc, Brandon, Cowessess, Kootenay et Penelakut Island, pendant que des enquêtes étaient lancées à près de 20 autres endroits. Des dizaines de milliers de personnes ont pris part à des manifestations contre le génocide des peuples autochtones du Canada qui se poursuit.

Le 6 juin 2021, quatre membres d'une famille musulmane de London, en Ontario, ont été assassinés au cours d'une attaque terroriste motivée par l'islamophobie et la haine des musulmans. Des milliers de personnes ont participé à une veille à la mosquée de London deux jours plus tard et des personnes de tout le pays ont exprimé leur chagrin.

En réponse à ces actes de violence racistes, entre autres, le mouvement syndical doit continuer à manifester sa solidarité, à sensibiliser et mobiliser ses membres et à appuyer les communautés et les organisations qui dirigent depuis longtemps la lutte pour la justice raciale.

Et nous devons en faire autant avec tous les mouvements et toutes les luttes contre l'oppression, tant dans nos lieux de travail que dans nos collectivités.

Aucun d'entre nous ne sera libre tant que nous ne serons pas tous libres.

Nous devons instaurer l'équité, la justice raciale et une vraie réconciliation. Cela exige ce qui suit :

- Promouvoir la justice et l'équité en réparant l'oppression passée des communautés autochtones, noires, de couleur, migrantes, immigrantes et réfugiées, désindustrialisées, rurales dépeuplées et autres communautés et groupes, mettant terme à leur oppression actuelle et prévenant leur oppression future
- Militer en faveur d'une approche pangouvernementale axée sur l'équité et intersectionnelle : anticolonialiste, antiraciste, féministe, anti-discrimination fondée sur les capacités et l'âge et intégrante pour les 2SLGBTQI+
- Dénoncer le sexisme, la misogynie, le racisme, le sectarisme, la xénophobie, l'islamophobie, l'antisémitisme, l'homophobie, la transphobie, le capacitisme, l'âgisme et les systèmes d'oppression plus vastes tels que la suprématie blanche, le colonialisme de peuplement, le populisme de droite, l'impérialisme et le fascisme, entre autres
- Éliminer le racisme systémique anti-Autochtone et anti-Noirs, l'islamophobie et l'antisémitisme, notamment dans les ministères et organismes gouvernementaux tels que les conseils scolaires ainsi que les sociétés d'aide à l'enfance, la population active et les structures décisionnelles
- Mettre un terme aux meurtres policiers de personnes et de communautés noires et autochtones
- Définancer les institutions et les services policiers et réaffecter les fonds excessifs des budgets policiers aux services publics, et particulièrement aux soutiens sociaux et en matière de santé mentale dans les communautés
- Établir et mettre en œuvre des solutions de rechange aux services policiers, y compris la décriminalisation, le désarmement, la démilitarisation et d'autres stratégies d'abolition
- Appuyer et financer des solutions inspirées et dirigées par la communauté pour assurer la sécurité et le bien-être communautaires
- Abolir la pratique discriminatoire du profilage racial, incluant notamment le fichage policier
- Renforcer la Direction générale de l'action contre le racisme et en élargir le mandat et le rayonnement
- Adopter les 94 recommandations de la Commission de vérité et réconciliation
- Reconnaître le 30 septembre, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, en tant que jour férié en Ontario
- Exiger une action immédiate en faveur de la prospérité de tous les peuples autochtones, y compris sans y être restreinte l'accès à de l'eau propre, au logement et à la sécurité alimentaire
- S'assurer que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées témoigne des besoins des communautés autochtones et y réponde
- Assurer la pleine mise en œuvre de toutes les revendications du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
- Financer des initiatives locales et régionales favorisant des procédures valables de réconciliation et de décolonisation, particulièrement dans

« Aucun d'entre nous ne sera libre tant que nous ne serons pas tous libres.

les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres services publics

- Exiger l'accès au statut de résident permanent et à la réunification des familles de toutes les personnes migrantes et réfugiées actuelles et le statut d'immigrant reçu à l'arrivée de toutes les futures personnes migrantes et réfugiées
- Faire de l'Ontario une province refuge pour les personnes dont la situation est précaire et auxquelles ont nuit des politiques d'exclusion
- Combler l'écart salarial en mettant en application les lois sur l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi, en affectant des fonds à cette fin et en élargissant leur portée
- Exiger l'adoption d'une stratégie de justice économique favorisant la pleine participation des femmes à la population active, reconnaissant le désavantage que la prestation de soins impose dans les emplois à prédominance féminine et améliorant l'accès aux programmes et services publics, tels que les services de garde à l'enfance
- Mettre fin à la violence faite aux femmes grâce à un cadre d'action global axé sur la prévention, les soutiens et les services
- Niveler les obstacles à l'adaptation des travailleurs et travailleuses et intégrer les personnes ayant un handicap à tous les volets du milieu de travail et de la société
- Établir le Secrétariat aux droits des personnes handicapées
- Éliminer l'homophobie et la transphobie pour que toute personne se sente en sécurité de vivre authentiquement sa vie
- S'assurer que les personnes 2SLGBTQI+ aient accès en temps opportun à des soins de santé appropriés qui sont fournis de façon amicale et compétente et qui satisfont à leurs besoins
- Mettre fin aux tentatives de suicide des jeunes 2SLGBTQI+ en accroissant les soutiens qui leur sont offerts, tels que les services de santé mentale et le logement
- Mettre un terme à la violence à l'égard des personnes trans, et particulièrement celles qui s'identifient dans une optique intersectionnelle
- Rétablir le financement général de tous les services d'Aide juridique Ontario et améliorer l'accès à ces services
- Éliminer les restrictions applicables à l'affectation de fonds par Aide juridique Ontario à des causes des personnes immigrantes et réfugiées
- Doter tous les postes vacants d'arbitre du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et accroître le nombre des arbitres, et particulièrement des arbitres comptant parmi les PANDC
- Affecter des ressources suffisantes pour éliminer l'arriéré des causes de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario

DES SERVICES PUBLICS UNIVERSELS, ACCESSIBLES ET BIEN FINANCÉS

Quand tout le monde aura accès aux services publics dont il a besoin, nous en profiterons tous.

Si ls personnes malades se font traiter rapidement et efficacement, elles manquent moins de temps de travail et ne propagent pas l'infection.

Si les personnes âgées habitant des foyers de soins de longue durée reçoivent des soins et des soutiens de qualité, leurs enfants et leurs parents éprouvent moins de stress et d'anxiété et sont plus productifs au travail.

Si les enfants reçoivent une éducation publique constructive de la maternelle à la 12e année, ils auront plus de possibilités et de compétences d'apprentissage permanent.

Si les étudiantes ou étudiants arrivent à fréquenter un collège ou une université sans accumuler une dette écrasante, ils peuvent fonder des familles plus tôt et disposent de plus de ressources pour acheter une habitation ou une voiture.

Si les travailleurs et travailleuses reçoivent la formation et l'instruction dont ils ont besoin, ils ont plus de sécurité d'emploi et génèrent plus de recettes fiscales.

Si les parents ont accès à des services de garde d'enfants universels, de qualité et à prix abordable, ils ont plus d'options d'emploi et de tranquillité d'esprit en sachant que leurs enfants sont entre de bonnes mains.

Si les sans-logis ont accès à des logements suffisants et stables, ils auront de meilleurs résultats sur les plans de la santé et de l'emploi et ils compteront moins sur d'autres services publics.

Selon différentes études menées dans différents pays, l'accès à des services publics universels bien financés améliore la santé, l'emploi et la prospérité de tous.

Autrement dit, les bons services publics nous aident à atteindre l'égalité et à instaurer une société plus équitable.

Malgré ces avantages qui crèvent les yeux, y compris les économies à long terme qu'ils comportent pour les gouvernements, les services

publics de l'Ontario et de l'ensemble du pays subissent des assauts depuis des années. La même tendance s'observe dans presque tous les autres pays industrialisés.

La décision de réduire les services publics n'est pas accidentelle. Elle tient aux priorités.

Comme l'incessante recherche de profits a donné lieu à des décennies d'atteintes aux droits des travailleurs et travailleuses et des syndicats, les mêmes pressions économiques ont fait que la plupart des gouvernements hésitent à voir à ce que les entreprises et les riches paient leur juste part d'impôt ou qu'ils s'y opposent carrément.

Plutôt que de majorer les impôts de ceux qui devraient (et pourraient facilement) en payer plus, les gouvernements leur accordent des allégements et des exemptions, laissant au reste d'entre nous beaucoup moins de recettes fiscales pour financer nos services publics. Il s'ensuit que la qualité des services baisse et que l'accès à ceux-ci diminue—ce qui réduit la confiance au système public.

Pour certains gouvernements, y compris le gouvernement conservateur de Doug Ford, l'affectation délibérée de fonds insuffisants aux services publics devient le prétexte de leur privatisation. Celle-ci est telle qu'au lieu de fournir les services pour satisfaire à nos besoins publics, les services sont achetés et vendus de manière à rapporter des profits aux entreprises privées.

La privatisation est un autre moyen par lequel les entreprises tentent d'accroître leurs profits : en créant de nouveaux marchés sur lesquels acheter et vendre des produits ou services qu'il n'était pas possible d'acheter ou de vendre auparavant. Les gouvernements ne privatisent pas simplement pour la forme—ils privatisent pour récompenser leurs copains des grandes entreprises qui veulent tirer un profit de nos besoins en soins de santé et en éducation, entre autres.

En Ontario, des décennies de compressions des dépenses, d'insuffisance de financement chronique et de privatisation ont amené nos services publics au bord de l'abîme.

Avant la pandémie, l'Ontario avait déjà des dépenses de programme par personne plus faibles que toute autre province du Canada. Il n'est pas étonnant que l'Ontario ait aussi le taux d'inégalité le plus élevé du pays. Ces faits ne sont pas sans rapport.

Les personnes auxquelles la réduction des services publics nuit le plus sont les femmes, les travailleurs de couleur, les personnes ayant un handicap et les membres d'autres groupes en quête d'équité.

Dans son premier budget, Ford a réduit ou gelé les dépenses de presque tous les ministères, prévu près de 4 milliards de dollars de dégrèvements d'impôt pour les entreprises sur six ans et annulé une légère majoration d'impôt des personnes à revenu élevé. En 2019, son gouvernement avait adopté à toute allure une chaotique mégafusion de nombreux fournisseurs régionaux et spécialisés de soins de santé, compromis les droits des travailleurs et travailleuses syndiqués et ouvert la voie à plus de privatisation. En outre, son gouvernement a amputé d'un demi-milliard de dollars le régime d'assurance-maladie de l'Ontario, laissant des examens et des interventions critiques non couverts.

Quand la pandémie a frappé, nos services publics étaient déjà grevés au maximum. Cela signifie que nous étions moins bien préparés à combattre la COVID que nous aurions dû l'être et plus vulnérables à ses effets.

Autrement dit, les coupures de Ford ont coûté des vies.

L'Ontario a 2,2 lits par 1 000 personnes, soit

moins que toute autre province. La moyenne nationale est de 3,2. Le nombre des lits disponibles à tout moment est un indicateur de la capacité de notre système de santé. Les niveaux de dotation en personnel et la disponibilité de services et de procédures dans les différentes régions en sont deux autres.

Le système qui a subi des coupures à long terme est débordé plus rapidement. Il s'ensuit que le personnel de la santé travaille pendant de trop longues heures, au point de s'épuiser, et dans des conditions où il n'a pas l'EPI et les autres protections nécessaires, et qu'il est plus exposé au virus.

La situation dans le secteur des soins de longue durée en Ontario est encore pire : plus de 3 800 personnes y sont mortes de la COVID, y compris 13 travailleurs et travailleuses. En Ontario, la majorité des foyers de soins de longue durée—environ 60 %—est dirigée par des entreprises à but lucratif. Les autres établissements sont soit à but non lucratif, soit publics (tenus par les municipalités).

Depuis le début de la pandémie, les foyers publics de soins de longue durée ont eu le taux de décès attribuables à la COVID le plus bas alors que les foyers privés ont eu le plus élevé. Là où les profits passent avant les personnes, ces résultats mortels sont tout à fait prévisibles.

Bien que le refus de Ford de réglementer les soins de longue durée ait fait empirer les répercussions de la COVID, la crise dans le secteur remonte au gouvernement conservateur formé par Mike Harris au cours des années 1990, qui a annulé la norme minimale de soins établie par le gouvernement néo-démocrate précédent.

À la fin d'avril 2021, la vérificatrice générale de l'Ontario, Bonnie Lysyk, a présenté au gouvernement Ford un rapport cinglant qui constatait que le surpeuplement persistant des établissements, une piètre supervision par le Ministère et de graves pénuries de main-d'œuvre—sujets d'inquiétude de longue date du personnel des soins de longue durée et du mouvement syndical—étaient les causes de la grave crise dans le secteur. La Commission des soins de longue durée créée par le gouvernement faisait écho à ces sujets d'inquiétude dans son rapport accablant de juin 2021.

La déréglementation ne nuit pas qu'aux résidentes et résidents : elle nuit au personnel qui prend soin d'eux. Les bas salaires, les rares avantages sociaux et le travail à temps partiel sont tels qu'un plus grand nombre de personnes ont dû occuper des emplois dans différents lieux de travail à la fois, ce qui a accru leur risque d'exposition au virus. L'absence de congés de maladie payés a rendu impossible aux membres du personnel des soins de longue durée de prendre congé quand ils présentaient des symptômes de la COVID ou tombaient malades.

Dans le secteur de l'éducation, les coupures de Ford ont réduit les dépenses par élève alors que la taille des classes augmentait de la quatrième année à la douzième en Ontario. Au début de la quatrième vague, Ford a bâclé la reprise sécuritaire des cours en personne en négligeant les revendications du personnel de l'éducation visant un solide programme de

vaccination, une ventilation appropriée et d'autres mesures de santé et de sécurité.

Au niveau postsecondaire, Ford a transformé les bourses pour les étudiantes et étudiants à faible revenu en prêts, même rétroactivement, et a annulé la période de six mois sans intérêt sur les prêts étudiants. Et bien qu'il ait adopté une réduction de 10 % des frais de scolarité, Ford ne l'a pas dûment financée. Sa soi-disant mesure en faveur de la liberté de choix des étudiantes et étudiants constituait une tentative de compromission du financement démocratique des syndicats étudiants de l'Ontario et a été défaite par la population étudiante—deux fois—devant les tribunaux.

Mais l'assaut le plus important de Ford sur l'éducation postsecondaire de l'Ontario a été lancé au cœur de la pandémie quand son gouvernement n'a pas su empêcher l'Université Laurentienne de se déclarer insolvable, ce qui a permis une restructuration favorable aux créanciers qui a comporté le congédiement de centaines de membres du personnel enseignant et autre, neutralisé les conventions collectives, éliminé 69 programmes des trois cycles (y compris des programmes destinés aux Autochtones et aux francophones qui n'étaient offerts par aucun autre établissement) et envoyé des ondes de choc dans toute la région.

L'abandon par Ford de l'université à financement public crée un précédent en Ontario et aura des conséquences dévastatrices pendant de nombreuses années dans les différentes communautés du nord de l'Ontario.

Dans l'Ontario de Ford, les services de garde à l'enfance coûtent plus cher que dans toute autre partie du Canada, tous groupes d'âge confondus. Son approche a toujours consisté à déréglementer, à verser davantage de fonds publics à des fournisseurs à but lucratif et à assouplir les restrictions sur le nombre d'enfants pouvant être gardés en milieu familial à tout moment donné.

La pandémie n'a fait qu'accroître l'insuffisance des services de garde de qualité à prix abordable en Ontario, particulièrement pendant les périodes de confinement où les écoles étaient fermées. La plupart des parents ont dû continuer à travailler—que ce soit dans leur lieu de travail ou à la maison—et n'ont eu que peu d'aide à la garde d'enfants alors que les enfants d'âge préscolaire avaient besoin de garde ou de supervision.

La situation du logement a empiré elle aussi pendant la pandémie. En l'absence d'une stratégie fédérale ou provinciale sur le logement à prix abordable, la plupart des travailleurs et travailleuses avaient déjà de la difficulté à payer les loyers montant en flèche ou à économiser suffisamment pour acheter

« Les bons services publics nous aident à atteindre l'égalité et à instaurer une société plus équitable.

leur propre maison. Bon nombre d'entre eux ont été menacés d'expulsion depuis le début de la pandémie parce qu'ils avaient perdu des revenus ou leur emploi.

La réponse de Ford a consisté à imposer un bref gel des expulsions qui a expiré en juin. Le fait d'expulser de leur foyer des personnes vulnérables n'a pour effets que de favoriser la propagation du virus et de compromettre toutes les autres mesures de santé publique destinées à freiner la pandémie.

Ce qui a aggravé la situation, c'est que Ford avait déjà réduit de moitié la majoration prévue de 3 % des taux d'aide sociale et éliminé la moitié du financement de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

Dans le contexte de la réduction de tous les services publics et de la dévastation causée par la pandémie, les troubles de santé mentale et la toxicomanie posent des problèmes encore plus pressants aux travailleurs et travailleuses de l'Ontario. La crise des opioïdes, par exemple, continue d'empirer, particulièrement dans le nord de l'Ontario et les communautés rurales où l'accès aux services et infrastructures en santé mentale et en toxicomanie est inégal.

Même avant la pandémie, les assauts de Ford sur nos services publics, sur les travailleurs et travailleuses qui les fournissent et sur toute personne qui les utilise mettaient l'ensemble de l'Ontario en péril.

À l'heure où nous nous efforçons de contenir la quatrième vague et de nous préparer à toute autre vague à venir, nous savons que les services publics ne servent pas qu'à protéger notre santé et notre sécurité. Ils sauvent des vies.

Il nous faut des services publics universels, accessibles et bien financés. Cela exige la prise des mesures suivantes :

- Voir à ce que les grandes entreprises et les riches paient leur juste part d'impôts, y compris les impôts qui demeurent impayés et les impôts non déclarés sur des revenus cachés
- Créer des services et des programmes universels fournis par le secteur public à tous les membres de la population de l'Ontario, investir dans ceux-ci et renforcer l'accès à ceux-ci—comme par exemple les services de santé, les soins de santé mentale, l'assurance-médicaments, l'assurance dentaire, les services de garde à l'enfance, les soins des yeux et de la vue, les soins de longue durée, le logement, l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire, les services sociaux et communautaires et les pensions publiques
- Fournir les services publics de façon inclusive et équitable et axer la conception, la prestation et l'expansion des services sur les préoccupations relatives à l'équité
- Empêcher la privatisation de nos services et biens publics, y compris les sociétés d'État et nos systèmes de santé, d'éducation, de garde d'enfants et d'infrastructure et tout autre service ou programme
- Garantir des salaires de niveau professionnel à tous les fonctionnaires
- Accroître le financement annuel des hôpitaux afin de protéger et de hausser les niveaux de service et de rétablir la capacité, notamment en accroissant la disponibilité de lits dans les unités ordinaires et de soins intensifs
- Combler les pénuries de personnel de première ligne dans les établissements de santé et de soins de longue durée et établir une stratégie à long terme pour recruter, former et maintenir en emploi du personnel de première ligne
- Voir à ce que tout le travail accompli dans les domaines de la santé et des soins de longue durée soit du travail décent comportant un emploi à plein temps, la sécurité d'emploi et l'accès à des congés de maladie payés, des avantages sociaux, des pensions et un salaire suffisant pour vivre et à ce que la majoration temporaire de 3 $ instituée dernièrement pour les préposés aux bénéficiaires devienne permanente et soit versée à tous les travailleurs et travailleuses de la santé
- Prévoir dans la législation au moins quatre heures de soins directs par pensionnaire dans tous les établissements de soins de longue durée de l'Ontario
- Rétablir les normes provinciales de soins de longue durée, affecter des fonds suffisants à leur mise en œuvre et les faire respecter en vertu de la *Loi sur le temps alloué aux soins*

- Voir à ce que tous les foyers de soins de longue durée soient publics et sans but lucratif
- Élargir l'accès aux soins à domicile pour les personnes âgées qui vivent à la maison
- Déclarer la crise des opioïdes en tant qu'urgence de santé publique
- Assurer un accès universel aux services et infrastructures ayant trait à la santé mentale, à la toxicomanie, au traitement et à la prévention des surdoses et investir dans des stratégies de réduction des méfaits
- Imposer un moratoire sur les expulsions de logement pour la durée de la pandémie
- Créer un programme provincial global de logement social qui traite le logement comme un service d'utilité publique
- Mettre en œuvre une stratégie globale de logement qui met des logements à la disposition de sans-abri et de personnes dont la situation de logement est précaire
- Créer des places en garderie sans but lucratif à un prix abordable (plafonné à 10 $ par jour) et mettre un terme à la délivrance de permis à de nouvelles garderies à but lucratif
- Assurer une ventilation améliorée et suffisante, grâce notamment à des évaluations et à des rénovations ordonnées et financées par le gouvernement, dans les écoles primaires et secondaires et tous les établissements publics essentiels
- Réduire la taille des classes, de la manière prescrite pendant la pandémie et selon les meilleures pratiques dans des circonstances non pandémiques, et maintenir des niveaux suffisants de dotation en personnel enseignant et de soutien dans les écoles
- Accroître les soutiens pour les élèves des écoles primaires et secondaires ayant des besoins éducatifs spéciaux
- Exempter les établissements publics, y compris les collèges et les universités, de l'application de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)*, loi fédérale destinée à orienter les entreprises privées en situation d'insolvabilité
- Rétablir le financement de l'Université Laurentienne pour qu'elle puisse rengager les membres congédiés de son personnel enseignant et autre et rétablir les programmes des trois niveaux qui ont été éliminés
- Éliminer les frais de scolarité de toutes les personnes faisant des études postsecondaires et voir à ce que ces études soient à financement entièrement public
- Mettre en œuvre un système de bourses non remboursables pour aider les étudiantes et étudiants à faire face au coût de la vie pendant qu'ils sont inscrits à un collège ou à une université
- Annuler toutes les dettes étudiantes
- Porter les taux des prestations d'aide sociale et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) au-dessus du seuil de la pauvreté
- Mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté assurant la sécurité alimentaire et de logement, l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, des possibilités d'emploi et d'autres soutiens
- Élargir l'accès à l'aide sociale pour que toute personne puisse y accéder, quel que soit son statut d'immigration, et assurer des soutiens avec dignité, soin et respect
- Affecter des fonds aux organismes, ministères et programmes provinciaux, régionaux et municipaux qui fournissent au public un meilleur accès aux centres communautaires et récréatifs, aux activités sportives et de loisir, aux centres culturels, aux musées, aux galeries, aux bibliothèques et aux arts

LA JUSTICE CLIMATIQUE ET UNE PLANÈTE VIVABLE

Notre planète brûle.

Et ce n'est pas seulement au sens figuré. Elle est littéralement en feu. Ces derniers mois, des feux incontrôlés ont ravagé la Californie et la côte nord-ouest du Pacifique, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario comme la Grèce, la Turquie et le sud de la France.

Des vagues de chaleur sans précédent déferlent couramment dans des régions où les températures sont normalement plus basses. Il s'ensuit des sécheresses prolongées, des conditions d'extrême sécheresse, de mauvaises récoltes, la disparition de prairies et de forêts et une longue et dangereuse saison des feux.

En Colombie-Britannique, deux communautés entières—Lytton et Monte Lake—ont été anéanties en à peine quelques heures. Toutes les habitations et tous les bâtiments et véhicules ont été carbonisés pendant que les habitantes et habitants se réfugiaient dans des communautés voisines qu'ils risquaient de se faire demander d'évacuer aussi.

Chaque année, la température de la terre continue d'augmenter. Les six années les plus chaudes connues ont toutes été celles qui se sont écoulées depuis 2015, les années 2016 et 2020 ayant été à égalité les plus chaudes.

Pendant ce temps, d'autres parties du globe ont été affectées par des pluies record et des inondations dangereuses. En Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, des communautés entières ont été détruites par des inondations qui ont charrié des routes, des ponts, des bâtiments et des automobiles, déversant des tonnes de terre et de débris dans tout le paysage. Dans le sud de la Chine, les pires inondations depuis des décennies ont déplacé des centaines de milliers de personnes et en ont tué des douzaines.

Le 9 août 2021, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a publié sa mise en garde la plus sévère jusqu'à présent. Il reste très peu de temps pour restreindre le réchauffement de la planète à 1,5 ou 2 degrés Celsius. Il se peut que nous franchissions bientôt le point de bascule et que nous devions faire face à un avenir où des parties de la planète ne seront plus habitables.

En Ontario, les politiques de Doug Ford nous précipitent vers un désastre climatique.

Peu après son arrivée au pouvoir, Ford a éliminé le programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission, résilié près de 800 contrats sur les énergies vertes et lancé une campagne contre les initiatives climatiques fédérales. Son gouvernement a éliminé le Programme 50 millions d'arbres, réduit le financement de la protection contre les inondations et annoncé son projet de supprimer le programme ontarien des boîtes bleues de recyclage. Grâce à Ford, les entreprises ne sont plus tenues de présenter des déclarations publiques sur leur utilisation ou leur production de substances toxiques.

Comme le mouvement syndical a affirmé son droit de participer aux discussions et à la prise des décisions sur la façon de mettre un terme à la pandémie, les travailleurs et travailleuses doivent participer à la lutte contre les changements climatiques.

En fait, ce sont les travailleurs et travailleuses eux-mêmes, y compris ceux des industries extractives, qui ont établi certaines des propositions les plus audacieuses, ambitieuses et transformatives pour lutter contre les changements climatiques et créer une économie verte durable.

Les personnes occupant des emplois à fortes émissions de carbone ont besoin d'une transition juste vers des emplois à faibles émissions de carbone qui maintient leurs salaires, leurs avantages sociaux et leurs conventions collectives et qui leur donne l'occasion de mettre leurs compétences et leur formation au service de solutions climatiques pratiques ou d'acquérir de nouvelles compétences dans d'autres secteurs.

La transition juste doit en outre comprendre une stratégie dirigée par le mouvement syndical et appuyée par le gouvernement pour la transformation des emplois existants à faibles émissions de carbone—dans des secteurs qui n'émettent que peu sinon pas de carbone tels que celui de la prestation de soins aux enfants et aux aînés, du soutien aux personnes handicapées, du travail domestique, du nettoyage, de l'éducation et de la santé—en des emplois qui paient bien et qui comportent des heures raisonnables, des avantages sociaux acceptables et un accès garanti aux protections offertes par les syndicats.

La plupart des personnes occupant les emplois actuels à faibles émissions de carbone sont des femmes, des personnes de couleur et des membres d'autres groupes en quête d'équité. En incorporant le travail décent aux solutions pour la justice climatique, nous appuyons la lutte pour la justice raciale et de genre.

Une autre considération critique relative à l'équité est le besoin de mettre la lutte pour la souveraineté des peuples autochtones au cœur de toutes les solutions de justice climatique pour voir à ce que ces peuples aient le plein contrôle de leurs communautés, de leurs terres et de l'utilisation de celles-ci. Ces dernières années, le mouvement syndical a resserré ses relations avec les peuples autochtones de l'Ontario et de la Terre, qui mènent les luttes climatiques depuis de nombreuses années.

Cette puissante alliance a le potentiel de bâtir un mouvement encore plus fort pour la justice climatique et de mettre fin à l'exploitation débridée et à la destruction de notre environnement par les gouvernements, les entreprises et les promoteurs immobiliers.

Les travailleurs et travailleuses ont beaucoup plus que leur expérience de mobilisation à apporter à l'alliance en question. Ils ont le poids social de tout le mouvement syndical et la capacité de négocier l'intégration de solutions de justice climatique à leurs conventions collectives.

Bien que nous tenions pour acquis de nos jours que les questions d'équité sont des questions intéressant le lieu de travail, il n'en fut pas toujours ainsi. Les travailleurs et travailleuses—particulièrement les femmes, les personnes de couleur, les personnes ayant un handicap et les membres d'autres groupes en quête d'équité—ont lutté pendant des années pour s'assurer que l'équité soit prise au sérieux. Leur succès a aidé à faire de l'équité un des principaux enjeux de négociation collective.

Nous pourrions en faire autant des questions de justice climatique et aider à reformuler bon nombre de nos revendications contractuelles les plus courantes d'une manière qui contribue à la lutte pour régler la crise climatique.

Doug Ford et ses bailleurs de fonds privés ont prouvé leur incapacité de faire partie de la solution de justice climatique. Leur approche à cet égard, comme à celui des services publics, consiste à mettre de l'avant la déréglementation, la privatisation et des modèles à but lucratif. Par contraste, les travailleurs et travailleuses—et la planète—ont besoin de solutions publiques sans but lucratif, y compris une stratégie énergétique publique verte pour la province qui répond aux besoins des travailleurs et travailleuses, de nos communautés et de l'environnement d'une manière harmonieuse.

Il nous faut la justice climatique et une planète vivable. Cela exige que soient prises les mesures suivantes :

- Assurer à tous de l'air et de l'eau propres, une résilience climatique et communautaire, des aliments sains, l'accès à la nature et un environnement durable
- Améliorer l'accès du public aux parcs provinciaux et à d'autres espaces verts administrés par le secteur public
- Atteindre la carboneutralité en assurant une transition juste et équitable à toutes les communautés et à tous les travailleurs et travailleuses moyennant une participation valable des communautés et du mouvement syndical
- Exiger que les gouvernements jouent un rôle crucial dans la direction de la transition juste et équitable de l'économie et voient à ce que les entreprises, tout organisme à but lucratif et le secteur privé respectent toutes les lois, les politiques, les pratiques etc., ayant trait au climat
- Créer des millions d'emplois décents qui paient bien et transformer les emplois à faibles émissions de carbone en bons emplois en même temps que l'on élargit les secteurs à faibles émissions de carbone
- Voir à ce que les solutions de justice climatique respectent et favorisent la souveraineté des Autochtones, la justice raciale et de genre et d'autres enjeux en matière d'équité
- Établir des solutions de production d'énergie verte sans but lucratif
- Améliorer, réparer et élargir les infrastructures qui permettent de réaliser des solutions de justice climatique, comme par exemple la construction de systèmes de transport en commun à l'intérieur des villes et des régions et entre elles et la création de logements de qualité à prix abordable à proximité des lieux de travail
- Appuyer les stratégies de désinvestissement et d'investissement vert valable dans le cadre de la gestion responsable des caisses de retraite
- Rétablir les règlements, politiques, mécanismes de reddition de comptes, etc. sur l'environnement qui ont été éliminés ou affaiblis par le gouvernement Ford
- Tenir les grands pollueurs industriels responsables de leurs actions
- Imposer des amendes plus élevées et des peines plus importantes à l'égard des pratiques commerciales et des entreprises qui nuisent à l'environnement

CONCLUSION

Notre avenir et notre lutte sont liés.

La vision que nous avons développée dans ces pages est à la fois un diagnostic des problèmes et des sujets d'inquiétude auxquels les travailleurs et travailleuses de l'Ontario et leurs familles font face après près de quatre années de gouvernement conservateur de Doug Ford *et* une prescription des moyens à prendre pour rectifier la situation, mettre fin aux assauts sur nos communautés et notre niveau de vie et créer un avenir durable pour nous tous.

Ce n'est pas une liste de souhaits. Nos revendications correspondent à des besoins pressants auxquels il est tout à fait possible de répondre.

Mais nous ne pourrons pas voir à ce qu'elles soient satisfaites sans une lutte.

Au cours des deux premières années du régime Ford, nous savions ce que nous affrontions. Ses attaques sont venues rapidement. La résistance de nos mouvements les a sans doute atténuées mais les travailleurs et travailleuses, leurs familles et leurs communautés n'en ont pas moins senti les effets.

Et ensuite la COVID a frappé. La pandémie nous a donné bien des leçons et a confirmé ce que nous savions déjà : Doug Ford menace la santé, la sécurité et le bien-être de tous les Ontariens et les Ontariennes.

Ayant fait près de 10 000 morts, la pandémie nous a aussi rappelé les enjeux.

Inspirons-nous de notre vision de ce qui est nécessaire et de ce qui est possible.

Inspirons-nous de ce que nous avons déjà accompli pour riposter.

Et partageons notre inspiration avec nos collègues de travail, nos familles et les membres de nos communautés afin que tous participent à la lutte visant à ce que cette vision—notre avenir—se réalise.

Notre avenir, notre lutte : mettons-nous-y!

FÉDÉRATION DU TRAVAIL DE L'ONTARIO

15 Gervais Drive, Suite 202 Toronto, Ontario, M3C 1Y8 | 416 441 8306 | convention@ofl.ca